

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2011

Etaient présents : MM. BONNETTI Serge, CERUTTI Guy et GIRAUD Régis. Mmes BERTHET Sara, BOCH Claudette, CHEVALLIER Monique et MENARINI Michèle.

Absents : MM. BISAGNO David et GITTON Patrick. Mlle BURNET Alice

Secrétaire : Madame Michèle MENARINI _____

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

N°33- INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

M. le Maire, après avoir rappelé la réforme de la fiscalité de l'urbanisme et avoir expliqué les différentes taxes qui entreront en vigueur au 1^{er} mars 2012, propose l'instauration d'une taxe d'aménagement uniforme au taux de 2 %.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition et décide de ne pas appliquer d'exonération optionnelle.

N°34 – BUDGET : SUPPRESSION DU BUDGET DU LOTISSEMENT

Le budget annexe du lotissement a été créé en 2007 afin de pouvoir réaliser le lotissement des Peupliers. Les lots sont tous vendus et les opérations prévues pour cette année n'auront pas de suite. Le Conseil décide à l'unanimité de supprimer ce budget annexe au 31 décembre 2012 et de verser le solde au budget communal.

N°35 – BUDGET : ADMISSION EN NON VALEUR

M. le Maire présente au Conseil la liste établie par M. le Receveur Municipal concernant les titres qui n'ont pu être recouvrés compte tenu de la liquidation judiciaire des entreprises. Le Conseil accepte à l'unanimité la mise en non valeur pour un montant de 333,42 € et autorise M. le Maire à inscrire la somme nécessaire au compte 654.

N°36 – DENEIGEMENT 2011/2012

Le Conseil retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise PERREAU pour le déneigement 2011/2012 (augmentation de 3 % par rapport à l'an passé et 15,7% pour le sel).

N°37 – FORET COMMUNALE : MARTELAGE 2012

M. le Maire présente au Conseil la proposition de martelage pour 2012, proposition acceptée à l'unanimité (coupes réglées pour 270 m³- travaux en régie et coupes non réglées pour 100 m³ en affouages - bois sur pied) et confirmation des trois garants.

N°38 – SI HGAC : MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts du SI de la Halte Garderie crèche doivent être modifiés afin de tenir compte de la création de la mini crèche à St Rémy. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction de l'article 2.

N°39 – SDES : MODIFICATION DES STATUTS

M. le Maire présente au Conseil les statuts modifiés du SDES (précision de certaines missions du Syndicat pour des compétences obligatoires ou optionnelles, modifications approuvées à l'unanimité.

N°40 à 43 – TARIFS 2012 (EAU, GITES, SALLE POLYVALENTE, TENNIS)

EAU : Après rappel des tarifs appliqués pour 2011, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas changer les tarifs, à savoir : 55 € pour l'abonnement, 0,75 € le mètre 3 d'eau, 5 € la location d'un compteur standard, 50 € le remboursement du compteur standard et 40 € l'heure d'intervention.

GITES : Le Conseil décide de fixer les tarifs des gîtes comme suit : gîte 6 personnes 259 € et 309 €, Gîtes 4 personnes : 169 € et 221 €. Il rappelle que les séjours peuvent être inférieurs à une semaine (tarif au prorata) mais avec un minimum de 2 nuits.

SALLE POLYVALENTE : Les tarifs de la salle polyvalente restent inchangés (31 € et 62 € pour les privés de la Commune ; 40 € et 80 € pour les personnes extérieures, gratuit pour les associations communales et les jeunes de moins de 20 ans de la Commune).

TENNIS : Le Conseil décide de ne pas changer les tarifs du tennis : carte annuelle à 20 € (-18 ans) et 30 € (adultes) , cartes hebdomadaires à 5 € (- de 18 ans) et 10 € (adultes). Une caution de 5 € est demandée pour la clef, caution qui sera encaissée si la clef n'est pas rendue au 1^{er} décembre de l'année.

N°44 – REGULARISATION DES EMPRISES DE VOIRIES : 3^E PHASE

M. le Maire rappelle le dossier de régularisation des emprises de voirie : la 2^e phase vient d'être terminée suite à l'arrêt de cessibilité et l'ordonnance d'expropriation. Il reste désormais la 3^e phase concernant les voiries N° 3-7-8- 9-11-12 et 15 (certaines ayant été régularisées partiellement dans les précédentes phases)

Le Conseil décide à l'unanimité d'engager la 3^e phase de régularisation.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- De l'avancement des travaux : (carrefour Darmezin, rénovation des voiries et instauration d'un stop, travaux des bâtiments communaux, débroussaillage Route Napoléon, changement lampe UV réservoir)
- Du rapport annuel 2010 du SIRTOMM
- De la lettre adressée au gérant du bowling pour le démontage du chapiteau
- Du schéma départemental de coopération intercommunale
- De la cérémonie du 11 novembre fixée à 11 heures 15
- Du dossier de dénomination des rues

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 28 octobre deux mil onze à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire, Guy CERUTTI.